Offre d'emploi

Titre d'emploi : Chargé(e) de cours pour le cheminement tremplin pour allophones et immigrants - Méthodologie de travail en enseignement supérieur
Numéro de concours : 2016-2017FC142
Numéro de la discipline : 360
Discipline : Multidisciplinaire
Secteur d'enseignement : Formation continue
Lieu de travail : Collège de Rosemont
Session/ Année : Été 2017
Numéro du cours : 360-C33-RO
Numéro du groupe : 364
Titre du cours : Méthodologie de travail en enseignement supérieur
Type de cours : Théorie
Nombre d'heures : 45
Horaire et durée du cours : Horaire de jour débutant vers le 2 mai 2017 (pour une durée de 24 semaines)
Début d'affichage externe : 2017-03-23
Date et heure de fin de l'affichage externe : 2017-04-02 16:30
Entrée en fonction prévue : 2017-05-02

Description :
Chargé(e) de cours engagé(e) par le Collège pour y donner de l'enseignement à au cheminement tremplin pour allophones et immigrants

Qualifications requises :
Baccalauréat dans une discipline appropriée

Tests requis :
Test de français (note de passage: 75%)
Tests de connaissances spécifiques reliées à l'emploi
Simulation d'enseignement

Le Collège de Rosemont souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les handicapés, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les autochtones à présenter leur candidature.

Remarques :

Si votre expérience professionnelle a évolué depuis votre dernière visite, nous vous invitons à joindre votre curriculum vitae afin de faire valoir l'ensemble de votre cheminement professionnel, et ce, afin que votre candidature soit prise en considération.

Si vous postulez d'un appareil mobile (téléphone intelligent, tablette), vous recevrez un courriel d'accusé réception vous demandant d'aller mettre à jour votre dossier en déposant votre CV afin que votre candidature soit prise en considération.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu’avec celles retenues pour une entrevue.

Cet affichage est conditionnel aux mécanismes de sécurité d'emploi prévus à la convention collective ainsi qu'à l'entente intervenue sur les procédures d'engagement entre le Collège et le syndicat du personnel enseignant.